



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

UN LIBRARY

S/16265  
10 janvier 1984

JAN 11 1984

ORIGINAL : FRANCAIS

---

UN/SA COLLECTION

LETTRE DATEE DU 10 JANVIER 1984, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL  
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU TOGO AUPRES DE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

En ma qualité de Président du Groupe africain pour le mois de janvier 1984,  
ai l'honneur de vous prier de bien vouloir convoquer de toute urgence le Conseil  
sécurité pour examiner la question de la condamnation à mort par la Cour suprême  
l'Afrique du Sud de MALESELA Benjamin Maloise, membre de l'ANC.

L'urgence est justifiée par le fait que l'arrêt de la Cour suprême est passé  
force de chose jugée et que le condamné risque d'être exécuté d'un moment à  
autre.

(Signé) Atsu-Koffi AMEGA